

Image not found or type unknown



Considérée héritière d'un oncle ou pas ?

Par **Caroline**, le **24/03/2012 à 19:36**

Bonsoir,
Suite au décès de mon oncle, célibataire et sans enfants, c'est mon père qui a hérité d'un de ses biens.
A la mort de mon père ce bien m'est revenu.
Au yeux de la loi : suis-je l'héritière de mon oncle ?
Merci à ceux qui pourront me renseigner.

Par **toto**, le **25/03/2012 à 17:19**

non, vous êtes héritière de votre père uniquement.

Par **Caroline**, le **25/03/2012 à 18:14**

Merci pour votre réponse.
Cordialement.